4 pages Spmes 3.gxp Mise en page 1 02/03/2022 08:22 Page1



Une contribution à la transition énergétique

L'éolien constitue aujourd'hui la troisième source de **production d'électricité** en France, derrière le nucléaire et l'hydroélectricité. Cette énergie inépuisable et décarbonée constitue un des leviers à mobiliser pour répondre aux enjeux de développement durable.

En 2020, elle a représenté **7,9 % du mix énergétique français**, dépassant pour la première fois les énergies fossiles (charbon et gaz).

Pourquoi produire de l'énergie éolienne à Sepmes ?

Cependant, malgré cette croissance, **beaucoup de chemin reste à faire**. D'ailleurs, la région Centre-Val de Loire s'est fixée un objectif ambitieux : couvrir 100 % de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2050.

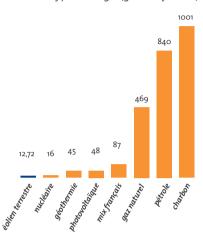
En outre, le Plan climat énergie territoire (PCAET) de la communauté de communes Loches Sud Touraine prévoit de « développer la production locale d'électricité (solaire, éolienne, hydraulique) pour augmenter l'autonomie électrique du territoire ».

Actuellement, seulement 12% de l'énergie consommée par le territoire y est produite localement à partir de ressources renouvelables.

Le projet éolien de Sepmes contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs de transition énergétique nationaux aussi bien que locaux. La production des cinq éoliennes, estimée à 40 000 MWh par an, pourrait couvrir environ 75% de la consommation électrique des foyers de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

L'éolien, une énergie décarbonée

Émission de CO2 par kilowattheure selon le type d'énergie (g CO2 eq / KWh)



Sources : Bilan électrique 2020 de RTE ; Programmation pluriannuelle de l'énergie ; étude Cycleco pour l'Agence de la transition énergétique (Ademe). INSEE.

Investir dans le projet

Les porteurs du projet souhaitent donner la possibilité aux riverains intéressés d'investir dans le parc éolien de Sepmes. Les modalités de cet investissement participatif sont encore en cours de réflexion avec l'association Nouvelles Énergies en Sud Touraine (NEST).

Afin d'en savoir plus sur la démarche portée par NEST sur le territoire, rendez-vous sur le site internet de l'association : **www.collectif-nest37.fr**





Basés à Angers (49), nous développons localement des projets éoliens et solaires, de l'identification d'un site de projet à son exploitation, jusqu'au démantèlement.

Tout au long de la durée de vie d'un parc éolien, david énergies met tout en œuvre pour construire des projets qui soient intégrés aux territoires dans lesquels ils s'insèrent, en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : la rigueur, le dialogue et l'éthique.

RWE

RWE est l'une des sociétés leaders mondiales dans le domaine des énergies renouvelables. Fort d'une équipe de plus de 110 collaborateurs expérimentés, RWE Renouvelables France conçoit des projets de parcs éoliens en partenariat avec les élus, les riverains, les associations locales et les administrations. Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en vous associant très tôt au projet dont la concertation est, sans conteste, la clé de la réussite.

CONTACTS

Marion Lemoigne david énergies

RWE Renouvelables France

Maïwenn Fabre

m.lemoigne@davidenergies.eu maiwenn.fabre@rwe.com

www.parc-eolien-de-sepmes.com

éolien éolien de Sepmes

LETTRE D'INFORMATION

NUMÉRO

0 3

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, un projet éolien est en développement sur la commune de Sepmes depuis 2015. Il est porté par david énergies, rejoint par RWE Renouvelables France.

La démarche d'information et de concertation que nous avons portée et l'ensemble des études techniques ont permis de modeler un projet cohérent avec le territoire.

Afin d'intégrer les attentes des habitants, une charte de bon voisinage recensant les engagements des porteurs de projet pour toute la vie du parc éolien a été élaborée avec la participation des riverains volontaires, que nous remercions.

Aujourd'hui, notre projet éolien franchit une nouvelle étape. Nous avons le plaisir de vous annoncer que **l'enquête publique du parc éolien de Sepmes se tiendra du 22 mars au 20 avril 2022 inclus.** Ce temps de concertation locale, consécutif à notre démarche volontaire d'information et de concertation, vous permettra de vous exprimer librement sur ce projet éolien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous pourrez porter au projet éolien de Sepmes et souhaitons qu'il devienne le vôtre.

Bonne lecture et à bientôt!

L'équipe projet



5 éoliennes



18 MW de puissance totale maximale



40 000 MWh par an d'électricité bas carbone



Environ 20 000 foyers alimentés en électricité



L'enquête publique, comment ca marche?

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, enrichi par la concertation locale, a été déposé en préfecture d'Indre-et-Loire en octobre 2020. Depuis, il est instruit par les services de l'État.

L'enquête publique constitue la dernière étape de cette instruction. L'objectif? Recueillir l'avis de tous les habitants qui souhaitent s'informer et s'exprimer sur le projet.

Pour cela, plusieurs outils sont mis à disposition : site internet, adresse mail, registre papier ou encore rencontres avec le **commissaire enquêteur** en charge de la coordination de cette phase de concertation.

À la fin du processus, ce dernier émettra un avis motivé notamment par le recueil des observations du public et des communes. La préfète, seule habilitée à délivrer l'autorisation environnementale indispensable au lancement du chantier, s'appuiera sur cet avis ainsi que sur l'ensemble des avis délivrés par les services de l'État pour se prononcer sur le projet.

L'ensemble des communes situées dans un rayon de six kilomètres sont concernées par l'enquête publique.

Il s'agit de Sepmes, Bournan, Bossée, Civray-sur-Esves, Cussay, Descartes, Draché, La-Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Liqueil, Le Louroux, Manthelan, Marcé-sur-Esves, Ste-Catherine-de-Fierbois et ,Ste-Maure-de-Touraine.

Les conseils municipaux correspondants sont également invités à délibérer sur le projet.

Une nouvelle étape pour le Projet é Olien **MODE D'EMPLOI:** de Sepmes

Je consulte l'ensemble du dossier

en mairie de Sepmes ou en ligne sur www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Je transmets mes observations sur le registre papier en mairie de Sepmes ou via l'adresse email pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant « Enquête PARC EOLIEN DE SEPMES » Je participe aux permanences

organisées par le commissaire enquêteur en mairie de Sepmes

- mardi 22 mars 2022 de 8 h 30 à 11 h 30
- samedi 2 avril 2022 de 9 h à 12 h
- mardi 12 avril 2022 de 9 h à 12 h
- mercredi 20 avril 2022 de 9 h 30 à 12 h 30

Du 22 mars au 20 avril

1 permanence d'information Zoom sur

L'information et la concertation

en quelques chiffres

16 réunions avec des élus du territoire

2 visites de parcs éoliens

1 porte-à-porte riverains

3 ateliers de concertation

3 lettres d'information

5 articles dans les bulletins municipaux

de Sepmes

9 articles dans la presse locale

1 site internet

la charte de bon voisinage Le dialoque local initié avec les acteurs du territoire, enrichi par les trois ateliers dédiés aux riverains, a abouti à la rédaction d'une **charte de bon voisinage**.

Paysage, acoustique, protection des espèces, démantèlement, travaux... Tous les sujets ont été abordés avec les participants afin de répondre à leurs attentes et interrogations.

La charte recense ainsi l'ensemble des engagements pris par le futur exploitant du parc éolien pour optimiser son suivi, maîtriser ses impacts potentiels et garantir une information

En voici quelques exemples :

Préserver les lieux de vie des riverains :

- Arrêts ponctuels des éoliennes en cas de gêne avérée liée aux ombres portées sur les lieux d'habitation
- Plantation d'arbres et de haies à la demande des riverains, dans un rayon de 2 km, afin de créer des masques paysagers
- État des lieux géobiologique des exploitations agricoles avant le démarrage des travaux, dans un périmètre de 2 km autour des éoliennes

Poursuite du dialogue :

- Information régulière des habitants du territoire sur la vie du parc éolien, notamment via un comité de suivi composé de riverains, citoyens et élus de Sepmes et des communes voisines
- Ouverture d'une partie du capital de la société du parc éolien à l'investissement participatif citoyen
- Organisation d'une journée de sensibilisation en présence d'un écologue afin de partager les connaissances collectées lors de l'étude environnementale sur la faune, la flore et les milieux naturels présents sur la zone de projet et ses alentours

Une intégration environnementale réfléchie et maîtrisée

Les résultats des études techniques ont été pris en compte pour concevoir un projet éolien intégré à son territoire et respectueux de son environnement. Des mesures ambitieuses seront déployées pour éviter ou limiter les nuisances. En voici quelques-unes :

- Éloignement des éoliennes à plus de 600 mètres des premières habitations, excepté pour le lieu-dit des Maisons Rouges (591m), alors que la réglementation n'impose que 500 mètres.
- Mise en place de bridages pour éviter les effets d'ombres chez les riverains les plus proches, les gênes acoustiques, les éventuelles collisions avec les chauves-souris, mais aussi avec les oiseaux de grande envergure grâce au module de détection SafeWind®.
- O Suivis réglementaires de la faune et suivis spécifiques de l'activité des busards, des cigognes noires et des chauves-souris, tout au long de la vie du parc éolien.
- Restauration d'une zone humide et plantation de haies arbustives le long de la Manse.

la Métiveraie les Beáux Regards Blanche Épine la Gondonnière la Guilleraie le Bois Chevé l'Auberdière la Mélaudière les Maisons la Roche Ploquin les Maisons Rouges Bois de la Roche la Grande la Grande Joumeraie Bois de Bagi les Vingt Sepmes Le dispositif SafeWind ® Retrouvez qui sera installé sur le parc éolien l'intégralité est capable de détecter les oiseaux de la charte jusqu'à 900 m de distance. de bon voisinage Le rotor de l'éolienne est ralenti à sur le site internet leur approche, jusqu'à l'arrêt complet du projet si nécessaire, afin d'éviter toute colwww.parc-eolien-de-sepmes.com lision et préserver au mieux les espèces locales à enjeux.

Le calendrier du projet

Définition de la zone de projet Délibération du conseil municipal de Sepmes favorable à l'étude

d'un parc éolien

2015 2017

Lancement des études sur la faune, la flore et le paysage

2019 Communication des résultats

des études menées

à la population

Optimisation dù projet et choix d'une variante d'implantation

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture d'Indre-et-Loire

Aujourd'hui 2020 2020 Enquête publique

du 22 mars au 20 avril 2022

Décision de la préfète

Construction

2022 2024 2025

Mise en service du parc éolien

Démantèlement

2050